

Nombre de membres en exercice	40
Présents	36
Pouvoirs	1
Votants	37
Exprimés	37
Pour	37
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240626-DEL-2024-41-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024


Pays Monts & Barrages
Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf,

Date de la convocation : 20 juin 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Danièle BAPT - Dominique BAUDEMONT - Carole BEN TOUMIA
Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté
par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Gérald GASCHET
Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Dominique LAUBARY - Christian LEBLANC
Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET
Mélanie PLAZANET - Philippe RAIGNÉ représenté par Monique LAFARGE - Aurélie RÉMÉNIÉRAS représentée par
Vincent LONTRADE - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Frédéric SUDRON à *Mélanie PLAZANET.*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique TALABOT

DÉLIBÉRATION N° 2024-41

OBJET : DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL DU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, les membres du Comité syndical donnent délégation aux membres du Bureau syndical de délibérer sur les dossiers courants du PETR du Pays Monts et Barrages à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte administratif
- des dispositions à caractère budgétaire concernant un établissement public (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du PETR
- de l'adhésion du PETR à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social, de l'habitat.

Les membres du Comité syndical autorisent Monsieur Laurent PAQUET, Président du PETR du Pays Monts et Barrages à signer :

- les documents comptables et financiers du PETR.
- toutes les pièces nécessaires au bon fonctionnement du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

